



LA DÉ-CADE

LA LETTRE DU CERCLE JEAN-BAPTISTE SAY

“Les lumières et la morale sont aussi nécessaires au maintien de la République que le fut le courage pour la conquérir.”



J'ABONNE UN AMI!

CLIQUEZ ICI



Il nous l'avait bien dit

Novembre 2021

Pour le progrès



Alors qu'il convient de se plaindre sans fin du présent et de regretter un passé idéalisé, Jean-Baptiste Say nous rappelle d'où nous venons et affirme sa confiance dans l'avenir.

Voilà qui pourrait inspirer quelques discours...

« Le progrès lent mais infaillible de l'esprit humain, qui amène non moins infailliblement celui des institutions, ruine à la vérité les gens qui vivaient de nos vieilles sottises ; c'est ce qui doit nous porter à l'indulgence pour la mauvaise humeur que les progrès leur inspirent. Il faut les plaindre et se défendre contre leur fureur.

Le métier des vendeurs d'indulgence est tombé, mais celui des honnêtes gens est devenu meilleur. Ce qu'il faut déplorer ce sont les criailleries des petits esprits qui, sans intérêt, mais façonnés par la routine, trop peu instruits des maux que nos pères avaient à souffrir, sont hors d'état de mesurer le prix des conquêtes de la raison, s'applaudissent sur ce qui est, et s'effraient de ce qui pourrait être. Ils emploient le peu d'esprit qu'ils ont à trouver des raisons pour retenir tout le monde à leur niveau. Quant à nous, qui voyons que depuis quatre siècles la condition des hommes, du moins dans notre Europe, n'a pas cessé de s'améliorer, nous qui apercevons dans les progrès même que nous avons faits, les germes de progrès plus grands encore, marchons avec plus de hardiesse et de confiance dans le chemin de l'avenir. »

Petit Volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société –
1817 in Œuvres diverses 1848

Analyse économique

Novembre 2021

Inflation et finances publiques

Alors que les chiffres d'inflation atteignent un peu partout dans le monde des niveaux inédits depuis plusieurs années, la question de l'impact de l'inflation sur les finances publiques est complexe au-delà de la seule « indemnité inflation », dont le coût total atteindra 3,8 Mds EUR soit 0,2% du PIB.

Au niveau des revenus de l'Etat, l'inflation joue positivement. En effet, à volume d'activité constant, l'inflation augmente la valeur nominale des bases d'imposition. L'effet est relativement direct pour les prélèvements indirects qui prélèvent un pourcentage donné des ventes de produits, comme la TVA ou les droits de mutation sur les ventes de biens immobiliers. Mais les prélèvements directs peuvent également tirer profit d'une hausse de l'inflation. Au niveau des ménages, si cette hausse des prix s'accompagne d'une hausse de leurs revenus, via la répercussion de la hausse des prix dans les négociations salariales ou autre, la progression des revenus imposables peut augmenter les recettes fiscales. Dans le schéma classique d'une imposition progressive, la hausse des revenus peut provoquer des franchissements de seuil qui amplifie l'effet positif sur les recettes fiscales. C'est pourquoi, traditionnellement les seuils d'imposition sont ajustés chaque année sur la base des prévisions d'inflation. Mais lorsque l'inflation dépasse les prévisions, c'est un gain pour les recettes budgétaires. Ainsi le dernier projet de loi de finance prévoit que les seuils pour le calcul de l'impôt 2022 sur les revenus 2021 est relevé de 1,4% après une hausse de 0,2% l'année passée.

Au niveau des dépenses, la situation est un peu plus compliquée. En tant que consommateur de biens et services, l'Etat peut se retrouver à payer davantage pour se fournir. En tant qu'employeur, tout dépend évidemment des négociations salariales. On a pu constater par le passé combien le gel du point d'indice pouvait être un levier important de maîtrise de la dépense publique. Enfin, en tant que payeur de prestations sociales, l'impact est aussi dépendant de plusieurs facteurs. Le coût de la santé évoluera-t-il en ligne avec l'inflation ? L'indexation des prestations sur l'inflation est parfois définie dans le dur et donc automatique, mais elle peut aussi faire l'objet de négociations. Il en découle que l'impact de l'inflation sur le niveau des dépenses dépend de la volonté politique.

Enfin, l'inflation va également avoir un impact sur le coût de financement. L'inflation peut tirer à la hausse les taux d'intérêts et donc le coût auquel le Trésor va se refinancer. La maturité de la dette française dépasse aujourd'hui les huit ans donc cet effet ne se fait sentir que progressivement, sauf pour une partie de la dette qui est indexée sur les prix. Aujourd'hui un peu plus de 10% du stock de dette émise par la France rentre dans cette catégorie. Pour ces titres, la valeur des obligations est ajustée chaque année de l'évolution de l'indice des prix de référence. L'inflation augmente donc la valeur de ces titres à rembourser et à la charge d'intérêt liée.

Des effets haussiers sur les recettes budgétaires et les effets sur les dépenses, lesquels vont dominer ? Avec la baisse tendancielle de l'inflation, le sujet a moins intéressé les économistes et a semblé secondaire par rapport aux effets du cycle économique. Si les administrations décident d'absorber tout ou partie de l'augmentation des prix (chèques énergie, indemnité inflation...), la hausse de l'inflation pourrait au final aggraver le déficit budgétaire et même alimenter la spirale inflationniste, en soutenant encore davantage la demande.

En dernière analyse, l'inflation représente une taxe. Elle appauvrit les ménages détenteurs d'épargne. En effet, si les ménages détiennent des liquidités non ou mal rémunérées, leur valeur réelle est rognée par l'inflation. Cette perte de valeur pour les ménages correspond in fine au gain de seigneurage de l'Etat. En effet l'état émet chaque année de la monnaie, dont la valeur est très supérieure au coût de production, ce qui lui apporte un revenu. Mesurés directement, dans nos économies modernes, ces revenus sont toutefois assez limités, le résultat avant impôts de la banque de France représentant un peu plus de 0,2 point de PIB. En revanche, le maintien des taux très en dessous de l'inflation représente un transfert invisible de ressource des ménages naturellement épargnants vers les administrations publiques. Invisible car il ne se mesure que par rapport à un scénario où les taux compenseraient au moins de l'inflation, il n'en constitue pas moins un appauvrissement des épargnants. Toutefois, cet effet est en partie compensé par l'appréciation des actifs financiers dans un contexte de taux bas.

Reçu 10/10

Novembre 2021

*« Une vérité appartient non pas au premier qui la dit, mais au premier qui la prouve. »
(Traité 1^{re} ed.)*

Le blog de Nathalie MP

Si La Décade et le Cercle Jean-Baptiste Say ont pour mission de promouvoir une forme de pédagogie économique, celle-ci s'inscrit forcément dans le sillage de « l'économie politique » telle que l'a enseignée Say. Il ne s'agit pas pour autant de faire de la politique au sens politicien du terme, qui reste une spécialité assez française. Mais forcément plaider pour un système politique qui favorise et encourage le développement de la prospérité, c'est prendre parti. Un parti qui nécessairement s'oppose à la décroissance, à l'étatisme et au protectionnisme. Un parti qui soutient la science, le progrès, la liberté, l'autonomie et la responsabilité des individus et qui repose davantage sur l'analyse des faits et des chiffres bien plus qu'il ne se construit sur des convictions d'ordre moral ou idéologique. On nous opposera facilement que ce soutien et cette démarche ont des ressorts idéologiques, mais c'est le propre du libéralisme que de mettre la conscience individuelle -qui se vit- au-dessus de la conscience collective qui est une pure abstraction justement issue de l'autonomie de la pensée.

Au cours de nos pérégrinations sur le net nous avons rencontré [le blog de Nathalie MP](#) qui est la parfaite illustration de l'autonomie de la pensée et de la recherche d'une certaine vérité politique au service de la prospérité collective qui en est la condition. Si la liberté n'est pas toujours ou imparfaitement présente là où règne la prospérité, on ne la trouve nulle part là où la misère et la pauvreté s'installent ou dominant.

Avec brio Nathalie MP argumente avec des chiffres et des faits et sait aussi prendre le recul de l'humour pour emmener ses lecteurs sur le chemin d'une vérité qui n'exclut jamais l'ouverture et la discussion ; citons-la :

*« Ce blog est une tentative entièrement personnelle d'aborder les sujets politiques et économiques qui nous concernent à travers le prisme du libéralisme. Ma méthodologie consiste alors à essayer d'écarter les polémiques inutiles en apportant les informations nécessaires à la compréhension du sujet, puis à donner mon interprétation (...)
Mon blog est libéral et ne s'en cache pas, mais il n'est pas pour autant militant pour un parti ou pour un homme politique. Je retourne toutes les pierres où qu'elles soient. Lorsque je perçois des idées intéressantes, je le signale ; lorsque je vois des idées ou des politiques absurdes, inefficaces ou privatrices de liberté, je le signale aussi. »*

La Décade invite ses amis à s'inscrire au Blog de Nathalie MP, ils y trouveront plus de matière et d'intérêt que dans tant d'autres véhicules d'information si convenus et finalement assez inutiles. Et puis on va bien finir par se lasser des séries Netflix !

Collé 0/10

Novembre 2021

« L'économie : il y a peu de sujet sur lequel on se soit plus donné carrière pour déraisonner »
(traité 1^{re} ed.)

Bonneuil-sur-Marne : un bel exemple d'inefficacité publique et de clientélisme

Commune communiste depuis 1944, Bonneuil-sur-Marne (77), limitrophe de Sucy-en-Brie et de Boissy-Saint-Léger, compte environ 16 500 habitants. Comme toutes les communes de France, elle doit mettre en œuvre la loi sur la fonction publique d'août 2019 qui met un terme aux régimes dérogatoires permettant aux collectivités locales d'exiger moins de 35 heures de travail hebdomadaire à leurs agents. Les gymnastiques de la Maire de Paris pour y échapper ont fait la une, mais l'exemple de Bonneuil est illustratif de la déconfiture de la gestion pratiquée dans nombre de collectivités ou services publics.

Ses employés municipaux travaillent 1551 heures alors que la loi qui doit s'appliquer au 1er janvier 2022 exige 1607 heures annuelles, un écart qui représente huit jours de congés. Bien qu'élu de la République, le maire entend s'opposer à l'application de la loi dans sa commune, ce qui donne déjà un bon exemple de civisme. Mais pourquoi donc une loi égalitaire et soucieuse de l'efficience dans l'usage des deniers publics provoque-t-elle l'hostilité de l'édile communiste ?

Eh bien, il suffit de regarder le contexte électoral de la cité :

16 500 habitants mais seulement 9 300 inscrits sur les listes électorales et aux dernières élections municipales 70% d'abstention au premier tour et seulement 2600 suffrages exprimés. Et la municipalité emploie 600 agents qui doivent représenter plus de 1000 votes si l'on pense que les conjoints se mobilisent comme les titulaires de l'emploi public. Pas étonnant donc que l'équipe municipale ait été réélue au premier tour avec 77% des voix soit 2000 votes en sa faveur. Pas étonnant non plus que le maire refuse de confier la propreté de sa ville (23 agents) à un prestataire externe qui ferait économiser 1,5 million d'euros par an explique le Monde, alors qu'il s'estime « étouffé financièrement ». Pas étonnant non plus que le Maire ait institué un chèque « eau » de 30 à 70 euros au mois d'octobre pour ses administrés, après s'être pourtant vanté d'avoir obtenu une baisse des prix de 30% !

On comprend ainsi pourquoi la moitié des 35 000 communes de France font travailler leurs employés moins de 35 heures. Un bon exemple d'organisation de la paupérisation d'une société : dépenser plus et travailler moins. La petite ville de Bonneuil devrait nous instruire...

Parole d'entrepreneur

Novembre 2021

Adrien MARCHAL - PDG de Chrysalis

www.chrysaliseclairage.com



Adrien grandit à Nancy. Son père vosgien fonde en 1985, 3E International, une entreprise d'éclairage qu'il hisse au rang de champion européen de l'éclairage décoratif. Avec un chiffre d'affaires réalisé à 100% à l'export, le père de Adrien est souvent loin. Alors lorsqu'on demande à Adrien, encore étudiant en école de commerce, quels sont ses projets professionnels, il n'est ni question de vivre sur les routes 6 mois par an comme son père ni de travailler dans les luminaires.

Adrien trace son propre sillon. D'abord l'École Supérieure de Commerce à Marseille puis un master d'audit interne et de contrôle de gestion à Toulouse Business School. Ses nombreuses expériences à l'étranger dans le cadre des échanges – USA, Irlande, Royaume-Uni, Espagne – lui ont donné envie de s'expatrier. Une envie partagée par sa future femme, Lucile, elle aussi étudiante lors de leur rencontre. Ils se mettent en quête de cette destination lointaine. Finalement ce sera... le Luxembourg ! Adrien y fait de l'audit dans une practice de taille moyenne où il touche à tout et où il engrange rapidement beaucoup d'expérience. Ils y resteront 4 ans. Jusqu'à la bascule...

Entre temps, l'entreprise familiale est vendue en 2001 et change de mains au gré des opérations de consolidation européenne du secteur. Intégrée dans le groupe Philips, elle perd les spécificités qui ont fait d'elle un champion jadis et se fond dans le dispositif global de production en série de la multinationale qui finit par prendre la décision de la fermer. Apprenant cette triste nouvelle Adrien saute sur l'opportunité et rachète le site historique de Custines. Depuis son père a repris du service à ses côtés. Ils se voient beaucoup plus maintenant...

Chrysalis, au-delà de sa maîtrise des technologies LED, innove sur des appareillages permettant de minimiser les opérations de maintenance des luminaires en pied de mat, au lieu du haut de mat nécessitant l'utilisation de nacelles. L'entreprise innove aussi en se fondant sur une technologie de base unique pour décliner à l'infini les multiples modèles de sa gamme.

Chrysalis réalise un chiffre d'affaires de 2,5M en 2020 avec une croissance attendue cette année de 40 à 70%, et nourrit l'ambition de retrouver le top 5 du secteur avec un CA en dizaines de millions dans les toutes prochaines années. L'entreprise emploie aujourd'hui 30 personnes.

1) Pourquoi être devenu entrepreneur ?

Voyant mon père passer sa vie au boulot je m'étais promis de ne pas faire pareil. Et surtout pas d'éclairage. Mais la vie nous réserve bien des surprises...

En 2014, alors que j'avais fait un peu le tour de mon expérience luxembourgeoise, j'apprends que Philips souhaite arrêter l'entreprise fondée par mon père. Quand il la cède 3E a atteint la 7^e place dans le classement des meilleures entreprises de France en termes de croissance et de rentabilité. C'était une belle boîte. Un pionnier de la LED.

Je n'arrivais pas à accepter l'idée même qu'elle puisse disparaître. Je devais faire quelque chose. Je décide donc d'entrer dans des négociations qui dureront plus de 2 ans avec pour objectif de tout reprendre (200 personnes à l'époque). On était prêt à tout pour sauver ce qui avait été créé. Finalement je rachète en 2016 juste les actifs : le parc machine, le système informatique, les produits, et les moules et je redémarre d'une feuille blanche l'entreprise avec seulement 8 personnes. L'urgence de sauver le fleuron que mon père avait créé a été un déclencheur dans ma décision de basculer dans l'entrepreneuriat.

J'imagine que mon environnement familial et mon éducation ne sont pas neutres dans ce choix. J'ai grandi avec mes frères et ma sœur dans une ambiance entrepreneuriale. Ils sont d'ailleurs tous aujourd'hui entrepreneurs : ma sœur dans l'expertise immobilière, et l'un de mes frères est marchand de biens. Mon autre frère, dans l'éclairage aussi en tant qu'agent Chrysalis notamment, est très impliqué dans l'initiative « L'industrie magnifique » à Strasbourg, une vitrine du savoir-faire industriel régional regroupant cinq industriels dans la production d'une œuvre artistique, avec comme objectif d'associer l'art et l'industrie. Je ne suis pas animé par l'argent, mais par la passion, l'envie de développer, la conquête, qui sont bien les moteurs de l'entrepreneuriat.

2) Le chef d'entreprise est-il le seul à entreprendre ?

L'entrepreneur est celui qui va lancer le mouvement, celui qui va oser, qui va convaincre les autres de le suivre. La vision d'entreprise restera toujours la responsabilité de l'entrepreneur. Mais seul, il ne peut rien. L'entrepreneur doit aider chaque collaborateur à entreprendre à leur tour dans leur propre métier.

Par ailleurs, seul l'entrepreneur assume le risque financier. Il faut être un peu fou pour être entrepreneur. On met notre vie en jeu. Si on se trompe on peut tout perdre.

3) Pour vous, qu'est-ce que la création de valeur ?

La création de valeur est multiple. À l'échelle de l'entreprise et au-delà. Mais créer de la valeur c'est avant tout transformer une idée en un produit commercialisable. La création de valeur financière est la conséquence directe du succès de cette transformation. Ces processus de transformation permettent à l'économie d'un pays de se développer. Ils permettent à une multitude de gens de travailler, de vivre et de grandir, en trouvant notamment un sens dans leur contribution.

4) Quelles sont les trois ou quatre mesures à prendre pour améliorer le développement des entreprises françaises ?

Mes quelques pistes...

a/ **Mettre fin aux 35h.** Il faut arrêter d'empêcher les gens de travailler quand ils souhaitent travailler.

b/ **Développer notre compétitivité à l'export.** En continuant à travailler moins que dans les autres pays on est de plus en plus en retard en termes de compétitivité. Bénéficier d'exonération sur certaines charges sociales lorsqu'on développe son activité à l'export pourrait être un moyen de nous relancer dans la course.

c/ **Promouvoir l'apprentissage** et valoriser les filières métiers. Et en même temps desserrer les contraintes qui encadrent ces contrats.

d/ **Faire en sorte que les prestations sociales ne soient pas plus attractives** que le travail.

e/ **Appliquer un taux réduit d'IS aux entreprises qui réinvestissent** dans la croissance.

f/ **Adapter les contrats de travail au besoin de flexibilité des entreprises** en fonction de l'évolution de leur activité.

Novembre 2021

POURQUOI « LA DÉCADE » ?

« La Décade philosophique, littéraire et politique » cofondée par Jean-Baptiste Say en avril 1794 était publiée chaque décadi, dernier jour des trois décades qui rythmaient les mois du calendrier républicain. Selon l'affiche publicitaire qui soutint son lancement, son ambition était « d'instruire et amuser » !

« La Décade », publiée sur internet 10 fois par an, autour du 10 du mois, sera l'outil de communication du Cercle Jean-Baptiste Say (www.cerclejeanbaptistesay.com), parlera d'économie, tâchera d'instruire et tentera d'amuser... Tentez votre chance! L'abonnement est gratuit et la diffusion repose sur la promotion des lecteurs. Hommage donc à la sagesse d'un révolutionnaire qui a si bien compris l'importance de la prospérité dans le développement et le maintien de la démocratie. Et si bien expliqué les conditions nécessaires à cette prospérité : la liberté, la propriété, l'échange, le travail. Sans entrepreneurs, point de prospérité et sans prospérité, point de solidarité!

Avec Jean-Baptiste Say comme guide et pédagogue, rappeler les principes fondamentaux de l'économie et expliquer simplement les mécanismes de création de richesse pour qu'ils puissent se remettre en marche dans notre pays, voilà l'ambition de la Décade.

